

**DIRECTION DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES  
COMITE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**L'IMPACT DE LA MIGRATION DE RETOUR SUR LES PAYS D'ORIGINE  
LE CAS DU MAROC**

**MIGRATIONS, RETOURS ET DÉVELOPPEMENT**

**Conférence internationale organisée conjointement par l'OCDE, le Ministère italien des Affaires étrangères et l'Institut d'études politiques internationales (ISPI)**

**ISPI, Via Clerici 5, Milan - 2-3 octobre 2008**

*Ce document de séance a été préparé par Bachir Hamdouch (Professeur, Université Mohammed V, Rabat) et Jacques Ould-Aoudia (Economiste et Président de l'ONG « Migrations & Développement »). Les opinions exprimées sont celles des auteurs et n'engagent pas l'Organisation ni les autorités nationales concernées.*

Contact: Gilles Spielvogel, tel.+33 1 45 24 99 61 - email: [gilles.spielvogel@oecd.org](mailto:gilles.spielvogel@oecd.org)

**JT03250717**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

## L'IMPACT DE LA MIGRATION DE RETOUR SUR LES PAYS D'ORIGINE LE CAS DU MAROC

**Bachir Hamdouch\* et Jacques Ould-Aoudia\*\***

\*Professeur , Université Mohammed V ,Rabat.

\*\* Economiste et Président de l'ONG « Migrations & Développement ».

### **Introduction**

1. L'émigration internationale des Marocains est très ancienne. Elle se dirigeait traditionnellement vers l'Afrique et le Moyen orient. L'émigration vers l'Europe est beaucoup plus récente : elle a commencé au début du XX<sup>e</sup> siècle mais n'a pris de l'ampleur qu'au cours du dernier demi-siècle, après l'indépendance du Maroc en 1956. L'Europe abrite quelque 85% des trois millions de Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), soit 10% de la population du Maroc (30 millions selon le recensement général de 2004).

2. Paradoxalement, plus de 60% des MRE sont partis depuis le milieu des années 1970, quand l'Europe a fermé ses frontières à l'immigration de travail venant du Sud de la Méditerranée ! Ceci grâce au regroupement familial, à la croissance démographique de la population immigrée, à l'immigration clandestine, à l'émigration des compétences et aux étudiants qui sont restés à l'étranger pour y travailler après la fin de leurs études.

3. C'est dire que la population des MRE a changé ainsi que le modèle migratoire. Les MRE se sont installés dans les pays d'accueil et les retours sont devenus limités. La migration concerne de plus en plus de femmes, de plus en plus de diplômés.

4. Quelle est l'importance des retours des migrants marocains et ont-ils tendance à augmenter ou à diminuer ? Qui retourne et quelles sont les conditions du retour ? Quelles sont les politiques des Etats, d'origine et d'accueil, à cet égard ? Ce sera l'objet de la première partie. La seconde traitera de l'impact économique des retours -même limités- et des actions de la diaspora en faveur du développement du Maroc. On y présentera l'exemple d'actions menées par une des grandes ONG de MRE en faveur du développement local, l'association « Migrations & développement » et en tirera quelques enseignements. La conclusion présentera quelques perspectives et propositions.

### **1- Des retours limités**

#### ***1.1- Des retours faibles et orientés à la baisse***

5. Nous ne disposons pas de statistiques officielles complètes et fiables, ni du côté du pays d'origine, ni du côté des pays d'accueil, sur les flux de retour au pays d'origine des émigrés marocains.

6. Nous savons que la pression reste forte pour l'émigration, sur tout le territoire, comme le rappellent trop souvent les échouages de migrants aux seuils de l'Europe (Détroit de Gibraltar et côtes des Iles Canaries). Depuis la fin des années 80, cette pression fonctionne par effet *push*, après que l'effet *pull* des années 50-60 ait amorcé la migration vers les régions minières et industrielles et constitué dans nombre de pays d'Europe des communautés facilitant l'accueil des migrants suivants (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas puis Espagne, Italie, Irlande...).

7. En outre, le Maroc est devenu récemment, en raison de sa situation géographique, un pays de transit de migrants sub-sahariens et même asiatiques, et les difficultés à franchir les barrières de l'Europe transforment le Maroc en pays d'accueil, à son corps défendant.

8. Pays d'émigration, de transit et d'accueil, le Maroc n'est pas un pays de retour des migrants. Au demeurant, existe-t-il un pays qui ait connu un retour massif de migrants, même après avoir connu un décollage économique ? L'Italie, l'Espagne et le Portugal proches ont vu s'inverser les flux, puisqu'ils sont passés du statut de pays d'émigration à celui de pays d'immigration. Mais les émigrés ibériques ou italiens ne sont pas massivement revenus : ce sont d'autres migrants qui ont inversé les flux migratoires dans ces pays.

9. Les exemples de la Corée, de Taïwan depuis les années 70, et plus récemment de la Chine et de l'Inde montrent que c'est le décollage économique dans le pays d'origine qui crée les plus fortes incitations au retour, à tout le moins, des diasporas qualifiées. Le Maroc ne réunit pas, à ce stade, les conditions pour un retour massif des migrants qui ont quitté le pays.

10. Des données d'enquête, partielles, montrent que les retours au Maroc sont aujourd'hui limités et qu'ils le sont bien plus actuellement qu'il y a trois décennies. Ces données ne sont pas strictement comparables, mais le retour faisait partie du modèle migratoire marocain jusqu'au début des années 1970. L'émigration était vécue comme un déplacement temporaire de travailleurs. Le Marocain partait seul (non accompagné de sa famille) à l'étranger, principalement en Europe de l'Ouest.

11. Selon une enquête réalisée en 1975, dans le milieu rural des deux principales zones d'émigration au Maroc à l'époque, le Sud-Ouest (Souss) et le Nord-Est (Rif oriental), les migrants étaient quasi-exclusivement des hommes (98,8%), seuls (96,9% non accompagnés de leur famille), s'étaient réinstallés au Maroc pour plus d'un-cinquième (21,6%) d'entre - eux , essentiellement dans leur douar (village) d'origine (93,7%). Plus de la majorité de ceux réinstallés au Maroc (56,9%) avaient plus de 50 ans alors que le même groupe d'âges ne représente que un sur treize (7,7%) parmi les migrants encore à l'étranger (B. Hamdouch et al. - 1979).

12. L'enquête réalisée l'année suivante dans les zones urbaines des deux régions couvertes par l'enquête de 1975, plus une troisième région, celle du Centre-Nord (régions de Fès-Meknès), montre que moins d'un migrant sur six était réinstallé au Maroc (15,6%), après un séjour à l'étranger d'une durée moyenne de 9,2 années (séjour plus court pour les migrants nés au milieu urbain qu'en milieu rural, respectivement 6,9 et 11,2 années). Il faudrait préciser que les deux-tiers des migrants retournés au Maroc sont restés au moins cinq ans à l'étranger. De plus, le quart des migrants, réinstallés ou non au Maroc, ont connu au moins une interruption dans leur migration à l'étranger (donc sont retournés au Maroc), la moitié a connu une seule interruption et l'autre deux, trois ou plus. La durée moyenne des interruptions est de 13 mois pour les migrants réinstallés et 9 mois pour ceux encore à l'étranger (B. Hamdouch et al - 1981).

13. La migration était donc temporaire, notamment parce que les migrants avaient la possibilité de repartir à l'étranger une fois retournés au Maroc. Les « interruptions » de la migration ,évoqués dans l'alinéa précédent , sont en réalité des retours - provisoires - au Maroc , suivis d'une nouvelle émigration à l'étranger . La circulation entre le Maroc et l'Europe était alors possible notamment pour les travailleurs.

Avec la fermeture de l'Europe aux migrations de travail au milieu des années 1970, les retours sont devenus de plus en plus difficiles, à cause notamment de l'instauration progressive des visas d'entrée - et des conditions de plus en plus difficiles de les obtenir - dans la plupart des pays de l'Union européenne. La migration a alors changé. De temporaire, elle est devenue permanente sinon définitive. Les épouses et les enfants ont émigré, dans le cadre du regroupement familial. Les migrants se sont installés « pour de bon ». Les retours sont devenus plus rares. Tous ces changements et d'autres - tels que le profil socio-professionnel et le niveau éducatif des migrants qui s'est élevé- sont apparus dans les résultats d'une enquête nationale réalisée en 1998 (B. Hamdouch et al. -2000, cf. Annexe1). Un indicateur significatif des non-retours est le pays de résidence des retraités : deux-tiers continuent à résider dans le pays d'accueil, un quart partage son temps entre le pays d'accueil et le Maroc, et donc moins d'un sur dix réside continuellement au Maroc, soit à peine 1% de l'ensemble des MRE !

14. Le seul segment sur lequel des retours significatifs peuvent s'opérer concerne donc les migrants retraités. Mais le retour de ces derniers ne pourra s'effectuer que si le transfert des droits (perception de la retraite, soins médicaux) est considérablement amélioré. Cette question du transfert des droits a surgi récemment dans l'agenda des décideurs politiques en France (Rapport au Haut Conseil à l'Intégration : "*La condition sociale des travailleurs immigrés âgés*" – mars 2005). Des mesures sont actuellement à l'étude pour faciliter ces transferts et ainsi rendre plus facile le retour des migrants retraités, notamment marocains. Mais une partie des migrants retraités, qui ont passé pour certains plus de 40 ans dans le pays d'accueil, souhaitent garder un lien avec lui. Ils pratiquent déjà une migration pendulaire, entre « ici » et « là-bas ». L'amélioration du transfert de leurs droits devrait ralentir cette migration circulaire sans la supprimer totalement. Elle permettrait aux migrants retraités de plus longs séjours dans le pays d'origine (B. Hamdouch, 2006)<sup>1</sup>.

### 1.2 Conditions du retour

15. Si les retours effectifs deviennent rares comme on vient de le voir, l'intention ou le désir de retour au pays restent forts chez le migrant (81,7%). Mythe du retour ou simplement paradoxe du migrant pris au piège de l'installation de la famille à l'étranger ?

16. L'intention du retour du conjoint est moins forte (73,3%) et, surtout, celle des enfants est faible (35%), qu'ils soient filles ou garçons (tableau 1).

**Tableau 1 : Intention de retour au Maroc (%)**

	Oui	Non	N.S.P	Total
<b>Migrant</b>	81,7	17,9	0,8	100
<b>Conjoint</b>	73,3	24,1	2,6	100
<b>Enfant : fille</b>	35,0	37,2	27,8	100
<b>Enfant : garçon</b>	35,5	37,3	27,2	100

Source : B. Hamdouch et al. (2000), op.cit., p.147

17. Les conditions de retour évoquées par les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) sont moins liées aux enfants (scolarisation, formation...) qu'à l'existence de conditions favorables d'investissement (55,2%) ou l'arrivée à l'âge de la retraite (44,3%) .

<sup>1</sup> - A cette migration circulaire des retraités marocains, s'ajoute celle des retraités européens qui sont de plus en plus nombreux à passer du temps dans les pays méditerranéens, notamment au Maroc et en Tunisie.

**Tableau 2 : Conditions de retour au Maroc (%)**

<b>Conditions de retour</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Total</b>
<b>Conditions favorables pour investir</b>	55,2	44,8	100
<b>A la retraite</b>	44,5	55,5	100
<b>Structure d'accueil pour les enfants</b>	13,0	87,0	100
<b>Scolarisation</b>	11,7	88,3	100
<b>Formation</b>	9,3	90,7	100
<b>Autres conditions</b>	21,4	78,6	100

Source : B. Hamdouch et al. (2000), op.cit. ,p.147

18. Les justifications évoquées par les migrants, concernant leur intention de retour, montrent d'un autre côté un certain attachement au pays d'origine (« Maroc, pays d'origine » : 47,9%) ou à la famille (« Maroc, pays d'origine et famille au Maroc » : 26,0%).

19. L'intention de non-retour, quant à elle, est justifiée, par des raisons liées aux enfants (14,3%) ou parce que « l'avenir est assuré en pays d'immigration » (23,8%) ou encore parce que « le niveau de vie y est en meilleur » (11,7%) (ibid., p.147)

### ***1.3 Politiques de retour***

20. L'existence et l'efficacité des politiques de retour se posent tant du côté du pays d'origine (le Maroc) que des pays d'accueil (l'Europe de l'Ouest), maintenant que les immigrés et leur famille s'y sont installés durablement.

21. Du côté du Maroc, on ne peut pas dire qu'il existe une politique de retour, bien au contraire. Bien qu'il n'ait pas de politique de migration explicite, depuis l'indépendance, le Maroc est plutôt favorable à l'émigration à l'étranger de ses ressortissants (Iskander – 2005), sous le double avantage des recettes des migrants et de la baisse de la pression démographique. Ce n'est que récemment, sous la pression de l'Union européenne et avec son aide, que le contrôle aux frontières des départs vers l'Europe de migrants clandestins marocains, maghrébins et de plus en plus subsahariens, a été renforcé et les accords de réadmission signés ou activés.

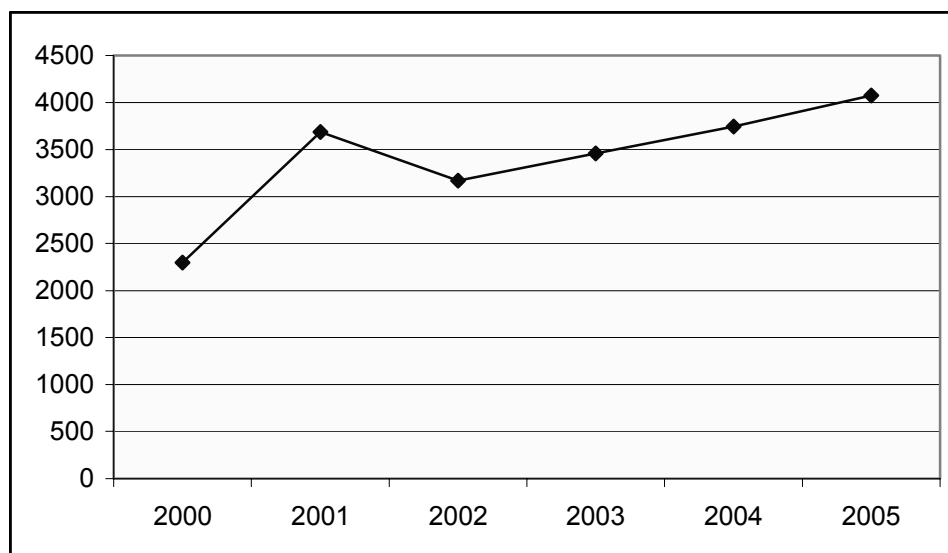
22. Le Maroc reste très attaché aux remises de fonds des MRE, qui ont progressé fortement au cours des dernières décennies et constituaient jusqu'à il y a quelques années le premier poste de recettes de la balance des paiements (il a été dépassé depuis deux ans par les recettes touristiques). Ce poste représente toujours quelque 8 à 9 % PIB (B. Hamdouch - 2005).

23. Les migrants marocains gardent des liens très forts avec leur pays d'origine. Il y a bien sûr l'attachement des migrants marocains à leur famille, à leur région, à leur pays d'origine. Mais il y a eu, dès l'indépendance en 1956, une volonté politique des autorités marocaines de favoriser, avec « l'exportation » des travailleurs, les flux de transferts financiers des migrants, pour équilibrer le déficit chronique de la balance commerciale puis pour contribuer au paiement du service de la dette extérieure à partir des années 80. Seul parmi les pays maghrébins, l'Etat marocain a largement investi dans la constitution d'un réseau d'agences bancaires (de la Banque Populaire, établissement public, dans les premières années de l'indépendance) dans les zones de forte immigration des pays d'accueil, afin de favoriser les transferts

empruntant des voies légales : sécurité des transactions, coûts relativement faibles, ont contribué à bancariser fortement la population de migrants marocains qui a transféré des montants de fonds élevés, réguliers et croissants vers leur pays d'origine.

### Montants des transferts officiels des migrants marocains en millions d'Euros

(Source : Office des Changes marocain)



24. Malgré le regroupement familial (qui compose la majeure partie des migrations marocaines depuis l'arrêt de l'immigration en Europe au milieu des années 70) sensé éroder la tendance à transférer, la croissance des flux ne faiblit pas. Elle change de direction puisque c'est à partir des pays de nouvelles destinations (Italie, Espagne, Etats-Unis) que les flux de transferts connaissent leur plus forte croissance depuis le début des années 2000.

25. Deux autres indicateurs marquent l'attachement des MRE à leur pays d'origine. Le premier est la fréquence et la régularité des visites au Maroc. Elles sont en moyenne d'une fois et demi par an. Elles varient cependant selon le pays d'accueil, l'âge du migrant, l'ancienneté migratoire... Le second, plus symbolique, consiste dans le souhait d'être inhumé au pays natal et qui se traduit par le rapatriement des corps.

26. Un environnement macroéconomique globalement stable. Le Maroc a d'autre part mené une politique de stabilisation macroéconomique amorcée en 1983 et a réussi à maintenir ses grands équilibres depuis. Deux variables, qui jouent un rôle important dans les comportements de transferts des migrants, partout dans le monde, sont remarquablement stables : le pays connaît depuis plus de 10 ans une faible inflation (inférieure à 3% par an en moyenne), et un taux de change qui évolue très faiblement par rapport à l'Euro. Il n'y a pas de décote significative du Dirham par rapport à l'Euro ou au Dollar : les conditions des transferts sont globalement favorables du point de vue monétaire.

27. L'Etat marocain n'accorde cependant pas de facilités particulières aux transferts de revenus des MRE -à l'exception de pouvoir ouvrir des comptes au Maroc en dirhams convertibles ou en devises étrangères - ou à leurs investissements. Il existe quelques actions favorables, comme l'édition de guides sectoriels d'investissement, élaborés par la Fondation Hassan II pour les MRE dont les pôles économiques

et d'assistance conseillent et accordent un soutien aux MRE qui s'adressent à eux. De même, les Centres régionaux d'investissement (CRI, sorte de guichets uniques) et quelques autres administrations, réservent des guichets particuliers aux MRE, particulièrement pendant les voyages d'été, la période de congés des MRE au Maroc. De leur côté, les sociétés de promotion immobilière s'intéressent très activement aux investissements des MRE (salon annuel de l'immobilier en France), l'acquisition de logement restant leur principal investissement au Maroc (B. Hamdouch et al. -2000 op. cit.).

28. Les pays d'accueil ont mené des politiques de retour. Du côté des pays d'accueil, les autorités publiques ont mené des actions pour encourager les retours dans les pays d'origine dès le milieu des années 1970, particulièrement aux Pays-Bas et en France.

29. Aux Pays-Bas, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre le projet REMPLOD (Reintegration of Emigrant Manpower and Promotion of Local Opportunities for Development) qui couvrait les trois principaux pays d'origine des travailleurs immigrés dans ce pays : le Maroc, la Turquie et la Tunisie. L'efficacité de ce projet a été limitée en ce qui concerne les retours.

30. En France, dès le retournement de la politique migratoire, au milieu des années 70, les politiques publiques en France ont misé sur le retour des migrants. Ces politiques étaient fondées sur l'idée que ces travailleurs, que les industries étaient allées recruter pour des emplois précis (secteurs des mines, de l'automobile principalement), devaient retourner chez eux puisque la demande de travail pour ces emplois régressait.

31. Des programmes *d'aide au retour* (1977-1980) et *d'aide à la réinsertion* à partir de 1983 furent ainsi mis en place. Ils comprenaient des incitations financières et des dispositifs de formation visant à soutenir et consolider le projet économique du migrant revenant dans son pays d'origine, principalement autour de la création d'une petite entreprise. Très peu de migrants se sont inscrits dans ces dispositifs, et ceux qui le firent, notamment des Portugais et Espagnols, avaient déjà décidé de retourner dans leur pays d'origine avec le décollage économique et la démocratisation des régimes.

32. Devant le très faible nombre de migrants qui se sont engagés dans ces programmes, la politique de retour explicite a été progressivement abandonnée, et à partir de 1986, le discours des autorités françaises a été orienté vers l'aide au développement comme facteur de réduction de la pression migratoire.

33. A partir du début des années 90, ont été mis en place sans lien explicite avec le retour, des programmes de soutien à la création d'entreprise dans le pays d'origine (formation, étude de faisabilité, prêts, maillage avec les autorités locales, avec des ONGs de développement...). Ces programmes ont concerné des migrants sénégalais et maliens, et se sont accompagnés de campagnes montrant les risques et dangers de la migration. Sur les 200 projets de création d'entreprise soutenus, une part importante n'a pas perduré. Dans un contexte politique que les migrants ont perçu comme peu bienveillant, les tentatives d'associer à ces programmes les diasporas et leurs organisations (et notamment les Organisations de Solidarité Internationale de Migrants – OSIMs) ont tourné court.

34. Depuis la fin des années 90, est alors apparu le concept de co-développement, une politique visant à reconnaître aux migrants un rôle dans le développement de leur pays d'origine, développement qui, *in fine*, devait faire diminuer la migration. Un dispositif visant les migrants sans-papiers du Mali, du Sénégal et du Maroc (le Contrat de Réinsertion dans le Pays d'Origine) a été mis en place, mais son articulation avec la question des flux migratoires (le retour des migrants sans papiers) l'a décrédibilisé auprès des migrants et de leurs organisations.

35. Les autorités françaises ont alors cherché à dissocier le co-développement des politiques de gestion des flux migratoires et de les rapprocher des politiques de développement, en nommant en 2002 un

Ambassadeur au co-développement dépendant du Ministère des Affaires Etrangères en charge de la Coopération. Désormais, la question du retour n'est plus associée au co-développement, et les migrants sont perçus comme agents potentiels du développement de leur pays d'origine, comme médiateurs entre pays d'accueil et pays d'origine. Sur le volet développement, les priorités de la politique française concernant les migrants sont la facilitation des transferts financiers, la recherche d'incitations pour orienter les transferts vers des projets productifs, et la mobilisation des diasporas, et notamment les diasporas scientifiques, en faveur du développement du pays d'origine.

36. Dans ces conditions, quel peut être l'impact économique de retours limités, principalement de retraités, et peut-être de circulation migratoire de compétences, sur le Maroc ?

## **2- Impact économique des retours et de la circulation migratoire**

37. Quel est l'impact économique des retours définitifs limités, particulièrement des retraités, des actions de co-développement dans le cadre de la circulation migratoire des compétences ou d'ONG telle que l'Association « Migrations et Développement » ?

### **2.1 Impact des retours**

38. Nous avons assisté au cours des dernières années à des retours de jeunes hautement qualifiés au Maroc, pour travailler dans des PME et surtout dans des grandes entreprises, multinationales, nationales privées ou publiques et même dans l'administration publique, ou pour créer leur propre entreprise.

39. Ce phénomène récent n'est pas encore étudié. Les facteurs d'attraction ne sont pas suffisamment connus. Parmi eux, des niveaux de rémunération compétitifs, des perspectives de carrières prometteuses, une amélioration du climat des affaires et des libertés, les avancées du développement, de même que la qualité de vie ont joué certainement un rôle important. On ne peut pour le moment mesurer l'ampleur du mouvement ni augurer de ses perspectives.

40. Nous connaissons par contre mieux l'impact des retours des retraités grâce à une enquête (CERED – 2006 , cf. Annexe 2). Nous avons vu que les retours étaient limités. Leur impact économique aussi, et ceci pour plusieurs raisons : causes du retour, non préparation du retour, nombre de projets et taille limités, peu de facilités accordées et existence d'obstacles

41. Les causes du retour. La principale cause du retour est, comme on pouvait s'y attendre, la retraite (près de 41%), suivie par les problèmes familiaux et de santé (respectivement 16,9 et 10,5 %, soit 27,4%), puis l'environnement social dans le pays d'accueil et la précarité de l'emploi, respectivement 7,8 et 7,2 %, soit 15 %). La réalisation d'un projet au Maroc n'arrive qu'en cinquième position (avec 7,7%).

**Tableau 3 : Causes du retour au Maroc (%)**

<b>Cause</b>	<b>%</b>	<b>Rang</b>
<b>Précarité de l'emploi dans le pays d'accueil</b>	7,2	6
<b>Problèmes familiaux</b>	16,9	2
<b>Problèmes de santé</b>	10,5	3
<b>Retraite</b>	40,8	1
<b>Environnement social défavorable</b>	7,8	4
<b>Réalisation de projet au Maroc</b>	7,7	5
<b>Autres</b>	9,1	
<b>Total</b>	100,0	

Source : B. Hamdouch, in CERED - 2006, op.cit.

42. Préparation du retour. Près des deux-tiers (65,4 %) des migrants réinstallés au Maroc n'ont pas préparé leur retour. Moins d'un cinquième (18,4 %) ont préparé la réinstallation de leur famille et à peine un sur huit (12,5%) a préparé un projet d'investissement ; ce qui est à rapprocher de la faiblesse de la réalisation de projet comme raison du retour au Maroc, observée ci-dessus.

**Tableau 4 : Répartition des migrants de retour selon la préparation du retour (%)**

<b>Pas de préparation</b>	65,4
<b>Préparation d'un projet</b>	12,5
<b>Formation spécifique</b>	0,1
<b>Installation de la famille</b>	18,4
<b>Autres</b>	3,6
<b>Total</b>	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

43. Réalisation d'investissement. Moins de trois - dixièmes (28,2%) des Marocains résidant à l'étranger de retour (MRER) ont réalisé ou ont au moins un investissement en cours de réalisation depuis leur retour au Maroc.

44. Ce faible taux s'explique d'abord par le fait qu'il s'agit de personnes retraitées (près de 71% n'ont pas exercé d'activité depuis leur retour au Maroc), donc âgées, et par un ensemble de facteurs qui seront présentés ci-dessous. Il faudrait cependant signaler que l'enquête a une conception « productive » de l'investissement dont elle exclut l'immobilier qui est de loin le principal investissement des MRE (B. Hamdouch et Al-2000,op.cit.) .

**Tableau 5 : Répartition des migrants de retour selon la réalisation de projets d'investissement au Maroc (%)**

<b>MRER ayant réalisé au moins un investissement</b>	26,9
<b>MRER ayant un /des investissements en cours</b>	1,3
<b>MRER n'ayant pas d'investissements</b>	71,8
<b>Total</b>	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED - 2006, op.cit.

45. Répartition sectorielle des investissements. Les investissements sont concentrés dans le secteur tertiaire (72 %), principalement dans le commerce (39%) et les autres services (près de 28%). Viennent loin derrière, l'agriculture (12%) et l'industrie –artisanat (9%).

**Tableau 6 : Répartition des projets d'investissement des migrants de retour par secteur d'activité (%)**

<b>Secteur</b>	<b>%</b>
<b>Primaire</b>	<b>12,4</b>
Agriculture, élevage, forêt et pêche	12,4
<b>Secondaire</b>	<b>15,2</b>
Industrie, artisanat	9,2
Eau, électricité, énergie	0,2
BTP	5,8
<b>Tertiaire</b>	<b>72,4</b>
Commerce	39,1
Transport et communication	4,3
Services	27,7
Administration	1,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : B. Hamdouch, in CERED - 2006, op.cit.

46. Taille des investissements et financement. Il s'agit généralement de petits investissements dont plus de 58% ne dépassant pas 200 000 Dirhams (soit environ 18 000 Euros) et près de 30% d'une valeur de 200 000 à 1 million de dirhams ; moins de 10% des projets dépassent le million de Dirhams.

47. Ces projets sont autofinancés à plus de 85%, le recours au crédit bancaire ne dépassant pas 9 %.

**Tableau 7 : Répartition des investissements dans le premier projet des migrants de retour selon le montant investi en DH\* (%)**

Montant	%
Jusqu'à 100.000	36,9
100.001 à 200.000	21,5
200.001 à 500.000	15,2
500.001 à 1 million	14,6
Plus d'un million	9,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

Note :\* 1 Euro = 11 Dirhams

**Tableau 8 : Répartition des projets d'investissements des migrants de retour selon les sources de financement (%)**

Source	%
<b>Autofinancement</b>	85,7
<b>Crédits bancaires</b>	9,0
<b>Autres</b>	5,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

**48. Taille des projets et création d'emplois.** Il s'agit pour 91% de micro-projets employant moins de 10 personnes (85 % emploient au maximum cinq personnes). Les petits projets, employant 10 à 49 personnes, représentent moins de 7% du total, tandis que moins de 2% des projets emploient 50 personnes et plus.

**Tableau 9 : Répartition des projets d'investissements des migrants de retour selon le nombre d'emplois créés (%)**

<b>Nombre d'emplois</b>	<b>%</b>	<b>% cumulé</b>
0	11,9	11,9
1	26,1	38,1
2	18,6	56,7
3	15,1	71,8
4-5	13,6	85,4
6-9	5,9	91,2
10-19	3,8	95,0
20-49	3,1	98,1
50 et +	1,9	100,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

49. Choix du projet et de sa localisation. L'expérience acquise à l'étranger et la formation sont-elles déterminantes dans le choix du projet réalisé au retour au Maroc ? C'est le cas dans un-cinquième (20,7%) des projets. Le facteur déterminant dans la moitié des projets est l'utilisation de capitaux disponibles ; les autres facteurs (projet hérité, existence de marché) interviennent pour moins de 10% chacun.

**Tableau 10 : Répartition des projets d'investissements des migrants de retour selon la raison du choix du projet (%)**

<b>Expérience ou formation</b>	20,7
<b>Utilisation de capitaux disponibles</b>	49,9
<b>Existence de marché potentiel</b>	9,4
<b>Poursuite d'un projet hérité</b>	9,6
<b>Autres</b>	10,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

50. La localisation des projets marque un changement important par rapport aux années 1970 et le début des années 1980 où les lieux de naissance ou de résidence avant l'émigration constituaient le facteur le plus importants ; ils représentent maintenant moins de 8 à 9% chacun. Les deux localisations les plus importantes et correspondant à près des trois-quarts des localisations sont désormais les lieux de résidence actuelle (49,3%) et au retour de l'étranger (24,8%).

**Tableau 11 : Répartition des projets d'investissements des migrants de retour selon la localisation du projet (%)**

Localisation	1 <sup>er</sup> projet	2 <sup>ème</sup> projet	3 <sup>ème</sup> projet	Total	Rang
Lieu de naissance	7,7	10,6	0,0	7,8	4
Lieu de résidence avant le 1 <sup>er</sup> départ	8,6	8,5	12,5	8,7	3
Lieu de résidence au retour	26,2	14,9	12,5	24,8	2
Lieu de résidence actuelle	50,4	42,6	37,5	49,3	1
Autre urbain	5,4	21,3	37,5	7,6	5
Autre rural	1,7	2,1	0,0	1,7	6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

51. Le choix de la localisation du projet s'explique d'abord par la commodité. Trois-quarts des MRER donnent comme raison la proximité de la famille (46,1%) ou l'existence d'un terrain ou d'un logement familial (28,2%). Les raisons économiques (proximité du marché, des équipements de base et disponibilité de la main-d'œuvre ou des matières premières) arrivant loin derrière (18,5%).

52. Participation au développement local et à la réalisation de biens collectifs. Une part significative des migrants participe à la réalisation de ces biens collectifs. Près de la moitié (47,2%) des MRER participent au financement de la construction de mosquées<sup>2</sup>, plus du quart au financement de routes (26,4%) ou de creusement de puits (25%); un autre quart, à la construction de fontaines (13%) ou à l'équipement en électricité (12,5%). Donc une participation significative aux infrastructures locales. C'est principalement le cas des migrants originaires des villages en zones rurales, où l'Etat marocain a, jusqu'à récemment avec le lancement de l'INDH (Initiative nationale de développement humain), peu investi dans les infrastructures de base, particulièrement dans les régions périphériques. On trouvera ci-après une analyse détaillée de l'activité d'une ONG créée par des migrants marocains qui a organisé ces investissements collectifs de migrants vivant en France.

<sup>2</sup> - Les mexicains émigrés aux Etats-Unis commencent en général par construire ou restaurer l'église (Iskander – 2005).

**Tableau 12 : Répartition des migrants de retour selon la participation ou non à la réalisation d'un bien collectif (%)**

<b>Nature du bien collectif</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>Non (%)</b>	<b>Total</b>
<b>Puits</b>	25,0	75,0	100,0
<b>Route</b>	26,4	73,6	100,0
<b>Fontaine</b>	13,0	87,0	100,0
<b>Mosquée</b>	47,2	52,8	100,0
<b>Electricité</b>	12,5	87,5	100,0
<b>Autre</b>	3,7	96,3	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

53. Ceci en plus du soutien individuel qu'ils apportent aux membres de leur famille (74%des MRER), à d'autres personnes (15%), à des mosquées (48,2%), à des maisons de bienfaisance (5,5%) et à des associations (4,2%). Ils considèrent ce soutien comme un devoir social ou religieux.

54. Facilités reçues et obstacles rencontrés. Les trois-quarts des projets ont été réalisés sans recevoir de soutiens particuliers. Un cinquième seulement a bénéficié de facilités administratives (13,6%) ou de prêts bancaires (6,9%).

**Tableau 13 : Répartition des migrants de retour selon le type de facilité accordé au projet d'investissement réalisé (%)**

<b>Type de facilité</b>	<b>%</b>
<b>Pas de facilité</b>	74,8
<b>Facilités administratives</b>	13,6
<b>Prêts privés</b>	3,4
<b>Prêts bancaires</b>	6,9
<b>Autres facilités</b>	1,3
<b>Total</b>	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

55. Concernant les difficultés de réalisation, un peu moins de la moitié (46,6%) des MRER qui ont réalisé des projets n'en ont pas rencontrées et le tiers (33%) a été affecté par des contraintes administratives. Les autres difficultés sont de faible intensité.

**Tableau 14 : Répartition des migrants de retour ayant réalisé des projets selon la difficulté de réalisation de projets (%)**

<b>Difficultés rencontrées</b>	<b>%</b>
<b>Pas de difficultés</b>	46,6
<b>Contraintes administratives</b>	33,0
<b>Débutant, manque d'expérience</b>	6,6
<b>Concurrence sévère</b>	4,6
<b>Capitaux insuffisants</b>	3,6
<b>Difficultés de gestion</b>	3,4
<b>Localisation inadéquate</b>	1,9
<b>Conflit d'associés</b>	0,6
<b>Autres</b>	1,7
<b>Total</b>	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

56. Par ailleurs, les deux principales raisons avancées par les MRER pour le non-montage de projets sont l'insuffisance de capitaux (59,4%) et les problèmes de santé (17,9%).

57. Parmi celles invoquées pour l'abandon de projets, les plus importantes sont les contraintes administratives (34,4%), les problèmes de confiance (12,9%) et l'insuffisance de capitaux (10,4%).

**Tableau 15 : Répartition des migrants de retour n'ayant pas réalisé de projet selon les raisons de non-montage de projet (%)**

<b>Raison</b>	<b>%</b>
<b>Problèmes de santé</b>	17,9
<b>Capitaux insuffisants</b>	59,4
<b>Manque d'expérience et de formation</b>	3,0
<b>Contraintes administratives</b>	4,6
<b>Manque d'encouragement</b>	3,1
<b>Manque de confiance</b>	3,3
<b>Autres</b>	8,7
<b>Total</b>	100,0

Source : B. Hamdouch, in CERED -2006, op.cit.

## 2.2 Co-développement et circulation migratoire

58. Le *co-développement* est avant tout une pratique sociale. Il peut être défini comme l'engagement de migrants dans des actions de soutien au développement de leur région ou de leur pays d'origine. Cette pratique est très ancienne. Elle s'est menée jusque là à bas bruit, sur un mode le plus souvent informel (non pris en charge par des structures), bien avant que les grands acteurs du développement ne s'y intéressent. Ces pratiques sociales prennent de multiples formes, qui dépendent des histoires des régions d'origine, de celles des migrations, des conditions d'intégration dans les pays d'accueil...

59. Le *co-développement* ne peut être ainsi confondu avec les politiques publiques qui soutiennent ces actions : par essence, le co-développement est une pratique privée, individuelle ou micro-collective, à l'initiative des migrants.

60. Une grande variété d'actions des migrants en direction de leur pays d'origine peut être recensée qui toutes ne relèvent pas du *co-développement* à proprement parler :

1. 1. les actions de solidarité familiale que sont les transferts de fonds aux parents vivant dans le pays d'origine pour des dépenses de consommation. Ces transferts individuels ont des effets extrêmement différents selon les cas : ils peuvent contribuer à réduire la pauvreté chronique ou accidentelle, mais ils peuvent aussi ancrer des comportements d'assistance.
2. 2. les transferts de fonds pour des projets d'investissement individuels (investissement pour soutenir les efforts de scolarisation et de soins, dans le logement, plus rarement dans une activité économique). Ils peuvent également comporter des transferts importants de savoir et de technologie. Tous les migrants ne sont cependant pas des entrepreneurs potentiels.
3. 3. enfin, les transferts de fonds vers des projets collectifs, portés par des regroupements de la diaspora formels ou informels. Depuis une dizaine d'années en France, des ONG de migrants présentes dans le pays d'accueil (Organisations de Solidarité Internationale portée par des Migrants - OSIMs) se sont constituées pour monter des projets d'infrastructures dans la région d'origine, mais aussi pour soutenir des activités économiques.

61. Ce sont les actions de ce troisième type, menées par l'ONG « Migrations & Développement » qui relèvent à proprement parler du *co-développement*, que nous examinons plus particulièrement ci-après.

62. Le soutien au co-développement, un mode d'action complémentaire aux actions classiques d'aide. Aux côtés des politiques publiques d'aide à l'échelle nationale, menées par les Etats et les organisations internationales (soutien aux réformes structurelles, à l'amélioration de l'environnement de l'initiative privée, aux grands travaux d'infrastructures...), il existe un champ encore peu investi par les politiques d'aide au niveau national qui concerne le développement local à dimension participative, prenant appui sur les logiques territoriales. C'est sur ce terrain que se situe pour l'essentiel le *co-développement* tel que défini ici.

63. Spécificités du co-développement. Le *co-développement* ne peut prétendre couvrir tout le champ de l'aide au développement ni se substituer aux outils classiques de l'aide publique. Pour autant, s'il est correctement positionné aux côtés des autres outils d'aide, il permet d'élargir l'éventail des outils de la solidarité internationale : le soutien public aux actions entreprises par les migrants en faveur du développement démultiplie l'engagement humain et financier des migrants en direction de leur région d'origine. Par l'implication des migrants qui investissent leur connaissance du pays d'origine, ces actions de développement s'inscrivent sur des segments fins, non accessibles aux politiques d'aide au développement menées au niveau national. En outre, par nature, ces actions interviennent dans les zones de forte émigration.

64. Au Nord, le *co-développement* a une dimension d'intégration. Mis en œuvre par les populations de migrants, le *co-développement* se distingue des autres actions de soutien au développement en ce qu'il a un versant intégration dans le pays d'accueil, par la reconnaissance aux populations immigrées de leur prise de responsabilité dans le développement de leur région d'origine. Souvent, ces démarches rencontrent au Nord les actions de solidarité internationale impliquant les nationaux aux côtés des migrants. Un travail d'intégration dans les sociétés d'accueil se mène alors, impliquant migrants et nationaux. Ceci est tout particulièrement vrai pour les jeunes issus des migrations, au côté de jeunes nationaux, qui cherchent actuellement de nouvelles formes de solidarité internationale vers le pays d'origine de leurs parents.

65. Au Nord, le *co-développement* élargit les canaux et multiplie les acteurs. Outre les ONG de migrants et de nationaux impliquées dans la solidarité internationale, le co-développement mobilise les acteurs de la coopération décentralisée : collectivités locales, établissements universitaires, hospitaliers... Il procède ainsi du rapprochement des sociétés du Nord et du Sud au travers d'opérations de coopération concrètes, mobilisant des couches plus larges des populations que les actions d'aide au développement engagées au niveau national : ainsi les coopérations intercommunales sur les services publics impulsées avec les immigrés présents sur le territoire de la Commune au Nord et visant leur région d'origine. Quelques exemples : la Ville de Montreuil en France vers la région de Kayes au Mali, le Département de Seine Saint Denis vers la région de Figuig au Maroc, la Communauté Urbaine de Lyon vers la région de Taroudant au Maroc....

66. Co-développement : les migrants ne transfèrent pas que des flux financiers. De l'expérience de l'ONG « Migrations & Développement », mais aussi celle des Mexicains de l'Etat du Zacatecas émigrés aux Etats-Unis (Iskander – 2005), on peut retenir que si l'on considère le développement comme un processus basé sur l'apprentissage, alors les migrants peuvent jouer un rôle dans le développement de leur pays d'origine. En effet, les migrants y envoient « plus que de l'argent »<sup>3</sup> : d'autres 'transferts', invisibles, s'effectuent : savoirs et savoir-faire, échanges sociaux et culturels ... Ces transferts invisibles portent sur de multiples dimensions.

- - La famille : les comportements de baisse de la natalité se transmettent au sein des populations de la région d'origine, par la fréquentation, le temps des vacances, des familles de migrants qui ont assimilé les comportements féconds du pays d'accueil.
- - Les comportements et l'organisation sociale : valorisation de l'éducation, notamment des filles, vision plus rationnelle de la santé, rapports nouveaux avec l'administration (recul de la soumission), défense des droits individuels, éléments de citoyenneté, ouverture sur la connaissance des autres cultures...
- - Quand les transferts s'effectuent sur un mode collectif au travers d'ONG d'appui comme dans le cas de l'ONG « Migrations & Développement », mais aussi dans l'exemple mexicain mené sur le territoire du Zacatecas, ces transferts invisibles portent plus loin : ouverture aux jeunes, aux femmes, aux migrants des structures traditionnelles villageoises regroupant les anciens; modernisation des institutions de gestion des biens collectifs (irrigation par ex.), apprentissage de la prise de responsabilité collective et redevabilité ; perception de l'importance de valoriser le patrimoine architectural et culturel ; protection de l'environnement ; modification des relations avec les administrations, passant de la soumission devant l'autorité à la négociation critique sur la base des droits individuels et collectifs ; apprentissage du passage au formel (bancairisation, inscription des petites entreprises dans les cadres formels), apprentissage de l'organisation des producteurs (création de coopératives agricoles et artisanales)...

---

<sup>3</sup> - Selon les termes d'une publicité de Western Union.

67. Le *co-développement* est précisément basé sur ces mécanismes qui enrichissent les transferts financiers par tous ces transferts invisibles d'apprentissage.

68. Les phénomènes migratoires ne relèvent pas d'approches globales. La migration et le rapport des migrants à leur pays d'origine relèvent de décisions privées. Ils répondent à de multiples facteurs tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil : démographiques, culturels et socio-historiques, économiques, juridiques, politiques...

69. Les logiques à l'œuvre ne relèvent pas de comportements perceptibles à l'échelle du pays mais, dans presque la totalité des cas, à l'échelle locale. Or ces logiques sont très diverses selon les régions d'émigration. Ainsi, les migrations en provenance des régions du Souss et du Rif marocains relèvent de logiques différentes entre elles, et ne résument pas à elles seules la migration marocaine. De même pour les migrants de la région de Kayes au Mali.

70. La conférence de l'OCDE tenue à Marrakech en février 2005 a confirmé ce point (OCDE – 2005) : migrations et transferts financiers procèdent de champs multiples et relèvent de logiques le plus souvent sub-nationales : ce sont donc les spécificités qui dominent. Aucun lien direct entre transferts et croissance économique au niveau national n'est généralisable, et les effets sur la pauvreté et les équilibres macro-économiques, peu identifiables au niveau national, ne font pas consensus.

71. En d'autres termes, les migrations ne constituent pas une catégorie fongible : les politiques publiques de soutien doivent être menées selon des approches spécifiques.

### ***2.3. Exemple de l'action menée par l'ONG : « Migrations & Développement ».***

72. L'ONG s'appelait à l'origine « Retour & Développement » lors de sa création en 1986. Elle a rapidement abandonné cette appellation devant les enjeux politiques liés au mot « retour », pour s'appeler depuis 1988 « Migrations & Développement » (M&D).

73. M&D est une association de droit français créée par des migrants de la diaspora marocaine vivant en France qui ont commencé à investir dans les villages de leur région d'origine, la région de l'Anti et du Haut-Atlas, dans le centre du Maroc. Dès le début, cette ONG s'est conçue comme organisation transnationale, agissant sur deux territoires et intégrant membres de la diaspora et nationaux : elle a été ouverte à des bénévoles français désireux, aux côtés de migrants et des villageois, d'apporter leur expertise aux projets de développement menés.

74. La région d'origine avait été, jusqu'alors, délaissée par les politiques publiques marocaines : réseau routier peu dense, faible effort d'éducation, de santé, très peu de villages électrifiés et disposant d'eau potable et d'assainissement. C'est une zone de très forte émigration : des villages pauvres de montagne affectés par la sécheresse depuis le début des années 70 provoquant un fort exode rural vers les villes du Maroc (à 85%) et vers l'Europe. Ces facteurs '*push*' se sont substitués aux facteurs '*pull*' : d'importants recrutements de travailleurs vers les activités industrielles et minières avaient été opérés dans les années 60-70 années vers la France et la Belgique principalement.

75. L'ONG a commencé par collecter des fonds auprès d'immigrés en France pour les investir d'abord dans les infrastructures villageoises (électrification et petite hydraulique : barrages et retenues collinaires, irrigation, adduction d'eau potable), puis dans la santé, l'éducation, la formation des adultes, avant de compléter son approche intégrée par le soutien aux activités économiques : productions agricoles locales à haute valeur ajoutée comme le safran, l'huile d'argane, le tourisme rural avec un programme d'investissement des migrants dans des gîtes ruraux notamment.

76. M&D a su progressivement agréger autour de son projet des financements externes qui se sont ajoutés aux transferts des migrants (MAE, AFD, CCFD, FASILD, UE, Fondations privées et Collectivités locales au Nord, institutions publiques marocaines, locales et nationales, au Sud). Migrants et experts bénévoles du Nord ont progressivement élaboré un projet cohérent de développement rural intégré, à partir d'une approche territoriale englobant tous les thèmes du développement.

77. Au total, l'objectif de l'ONG est de donner confiance aux populations dans leurs capacités de vivre et travailler sur leur territoire. Autrement dit, d'augmenter l'attractivité du territoire pour ses propres habitants, notamment les jeunes.

78. Pour soutenir son projet de solidarité internationale, les migrants et les bénévoles français ont construit progressivement un corps de principes en trois points : participation, solidarité, partenariat.

- 1. Une démarche participative : ce sont les villageois et les migrants qui définissent les priorités et qui financent une part des réalisations. Ils se constituent en Association villageoise (M&D en fait une condition nécessaire). M&D sert de coordinateur avec les autres partenaires (administrations locales, bailleurs nationaux et internationaux), de médiateur social et transfère les compétences nécessaires (formation des villageois). Les villageois élaborent leurs institutions de gestion des équipements collectifs créés (tarification de l'électricité et de l'eau, répartition de l'eau d'irrigation...); ils peuvent même surfacturer l'électricité, l'eau, pour constituer une épargne pour de nouveaux projets villageois.
- 2. Un principe de solidarité : tous les services sont payants (électricité, eau, irrigation). Mais l'accès de tous les villageois aux services communs est assuré, y compris pour les personnes non solvables, par des systèmes d'entraide formels au niveau villageois.
- 3. Sur le terrain, un partenariat étroit avec les autorités locales marocaines : les premières actions ont concerné la mise en œuvre d'infrastructures publiques au niveau villageois en substitution aux défaillances de l'Etat. L'action de l'ONG a stimulé les autorités marocaines qui sont intervenues progressivement sur ce territoire (ainsi des opérateurs publics : ONE pour l'électricité et ONEP pour l'adduction d'eau potable). Actuellement, M&D cherche à inscrire ses actions dans le cadre du programme national INDH des autorités marocaines (Initiative Nationale pour le Développement Humain).

79. Transversalement, M&D met le transfert de savoir, l'apprentissage formel et informel, à tous les niveaux de sa démarche. Egaleme nt transversale est l'attention portée d'une part au rôle des femmes dans le développement villageois ainsi qu'au développement durable : préservation des ressources, notamment de l'eau.

80. Au Nord, M&D soutient la formation et l'action d'associations de la diaspora agissant dans la région de l'Atlas et Anti-Atlas : organisations anciennes, mais aussi organisations de jeunes issus des migrations qui cherchent des voies nouvelles de solidarité vers le pays d'origine de leurs parents.

81. Des chercheurs en sciences sociales ont fait de son action leur terrain de recherche, des ouvrages ont été publiés sur l'association, son action est prise comme référence dans des études sur le *co-développement* (Iskander – 2005, Lacroix – 2005, Coduri – 2006, Simon – 2006, de Haas - 2006. Voir aussi : Daoud Zakya – 1996 et 2005).

**L'action de M&D en chiffres depuis 21 ans :**

Une zone d'intervention qui recouvre au total 105.000 habitants. Des actions menées avec 420 villages (200 habitants par village en moyenne).

Dans le domaine des infrastructures : 118 villages électrifiés (le programme est maintenant arrêté avec l'intervention de l'opérateur public ONE) ; 92 ouvrages hydrauliques (irrigation, retenues collinaires, adduction d'eau potable et assainissement) ; 13 Ecoles-non-Formelles construites et en fonctionnement, la rénovation et l'équipement d'écoles et d'un internat ; 2 dispensaires construits.

Dans le domaine économique : 7 coopératives agricoles (huiles d'argane et d'olive, safran), 2 coopératives artisanales (tapis) ; 1 réseau en construction de 21 gîtes ruraux construits sur financements de migrants abondés à 30% par l'AFD et l'UE, en partenariat avec l'Agence de Développement Social (ADS – Maroc).

Dans le renforcement des capacités des acteurs : Nombreuses sessions de formation d'élus, de coopérateurs, des femmes leaders, de cadres des administrations locales...

L'équipe opérationnelle : 4 salariés à Marseille (siège de l'association qui est de droit français et bénéficie d'un accord de siège), 8 salariés au Maroc + 13 instituteurs d'Ecoles Non Formelles également salariés. Sur 25 salariés au total, 23 sont des marocains, 2 de France et 1 du Maroc. La directrice est une jeune docteur en économie Nadia Bentaleb et le fondateur Jamal Lahoussain. 10 bénévoles actifs, jeunes retraités pour la plupart, présents au Nord (Marseille, Lyon, Paris principalement).

82. Selon une évaluation commandée en 2003 par le MAE sur l'action de M&D, les infrastructures demeurent en bon état de marche depuis leur création, et surtout les institutions créées (Associations villageoises, règlements de gestion des équipements, conventions inter-partenariales) survivent après le départ de l'ONG. Ces éléments constituent un indice de leur appropriation, aux deux sens du terme.

83. Depuis 2 ans, on peut constater, sur le terrain, un retour en provenance des grandes villes marocaines de jeunes diplômés qui travaillent au développement de leur village, deviennent présidents des Associations villageoises, et constituent les interlocuteurs de M&D pour les projets de développement<sup>4</sup>. A ce stade, il n'est pas possible de savoir si ce mouvement de retour des jeunes diplômés vers les villages est durable et significatif.

84. Aujourd'hui, l'ONG oriente son action dans trois directions essentielles :

- un programme d'adduction d'eau potable et d'assainissement (sur 16 villages). L'objectif est d'élaborer une « boîte à outils » de l'ingénierie sociale et technique pour l'adduction et l'assainissement dans les villages de montagne au Maroc, à destination des autorités marocaines. Des coopérations avec des collectivités locales de France et les agences de l'eau ont été mises en place, dans le nouveau contexte législatif et financier très favorable institué par la loi Oudin.
- le soutien aux activités économiques : renforcement des coopératives agricoles en vue de débouchés sur le marché national mais aussi à l'exportation, création d'un « pays touristique » à services diversifiés. Les migrants jouent ici un rôle important, tant sur le terrain de la commercialisation en France des produits agricoles (par le réseau des épiciers en provenance de cette région notamment) que sur celui de la création, *ex nihilo*, d'une offre touristique : un programme de soutien aux investissements de membres de la diaspora vivant en France dans des auberges de leur village est en cours d'achèvement. Il a concerné 21 investisseurs qui ont construit des auberges avec le soutien financier et technique de M&D (sur fonds européens).

<sup>4</sup> - Comme dans la plupart des pays arabes, les jeunes diplômés connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne.

- le renforcement de la société civile autour d'une «Maison du Développement » en construction à Taliouine (la ville au cœur de la zone d'intervention de M&D) : transferts de savoir en direction des élus locaux, des cadres des administrations locales, des femmes leaders, des coopérateurs, des acteurs locaux du tourisme. Des coopérations avec des collectivités locales en France sont en cours de construction.

85. L'ensemble de ces démarches s'effectue en partenariat permanent avec les autorités locales. Les relations sont souvent difficiles, car ces instances opposent des résistances à la prise de responsabilité des acteurs locaux. De plus, les actions de l'ONG peuvent perturber la gouvernance défectueuse de certains de ces acteurs locaux.

86. Par contre, l'ONG agit comme conseil auprès des autorités marocaines au niveau national en matière de politiques de développement rural, ainsi qu'auprès des autorités en charge des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE).

**L'exemple du projet EAU illustre bien la démarche spécifique de M&D dans ce type de programme :**

L'adduction d'eau potable et l'assainissement portent sur un élément qui ne peut se transporter sur longue distance (sauf exception), à l'inverse de l'énergie (hydrocarbures, électricité...). En milieu rural surtout, penser l'adduction et l'assainissement, c'est penser local.

L'opérateur national (l'Office National d'Eau Potable ONEP) qui intervient surtout dans les grands systèmes urbains du Maroc, a sollicité M&D pour sa connaissance du terrain, sa capacité de médiation sociale et ses capacités techniques acquises au fil des ans, afin de procéder, par la démarche participative auprès des villageois, à l'adduction et à l'assainissement des villages de la région.

Le montage financier adopté est en ligne avec les caractéristiques du programme : La participation des migrants, des villageois et des institutions marocaines au financement du programme se dirige vers les équipements « hard » (les pompes, les tuyaux, le creusement des tranchées...), tandis que les bailleurs au Nord (fonds publics, fondations privées, collectivités locales) financent le « soft » (médiation sociale, coordination des acteurs de terrain, formation, expertise technique).

87. Au total, le *co-développement* n'est pas la réponse unique à tous les enjeux des migrations internationales et du développement. Par contre, la pratique de M&D depuis plus de 20 ans illustre qu'une partie de ces enjeux peut trouver solution dans une politique de développement axée sur les humains et leur territoire, combinant migrants, experts du Nord et populations et acteurs locaux, visant à rendre les populations confiantes dans leurs capacités et dans leur pays, visant à augmenter « l'attractivité de leur territoire » pour les populations. Ces actions se situent précisément dans les régions les plus affectées par l'émigration.

**2.4. Eléments de réflexion tirés de l'expérience de l'ONG, pour un renforcement des soutiens publics aux actions d'aide menées par les migrants vers leur région d'origine**

88. Un besoin d'évaluation des actions menées par la diaspora marocaine dans le cadre de ces actions de *co-développement* : Cette évaluation devrait porter sur l'une des spécificités de ce type d'action, qui est la démarche participative basée sur la connaissance particulière qu'ont les migrants de leur région d'origine.

89. Cette démarche participative conduit à une appropriation concrète des projets par les bénéficiaires : elle est source de responsabilisation, de victoire contre la soumission à la pauvreté, elle restaure la confiance dans les possibilités des populations de trouver solution sur leur territoire à un certain nombre de leurs problèmes (accès à l'eau, l'école, l'électricité, à de nouveaux marchés pour leurs

produits...), elle développe l'apprentissage de l'autonomie des populations par l'accroissement des capacités institutionnelles (renforcement de la société civile).

90. Cette démarche participative trouve une bonne part de sa légitimité (et de son efficacité) dans le fait que les cadres salariés de M&D sont marocains, Marocains du Maroc et migrants de France : il n'y a pas d'expatriés dans l'équipe au Maroc. Les experts français sont tous des bénévoles, souvent de jeunes retraités, sauf expertise particulière et ponctuelle.

91. Cela suppose d'inverser la logique des bailleurs au Nord : non pas procéder par des appels d'offre selon des agendas élaborés au Nord loin des populations 'bénéficiaires', mais répondre aux propositions élaborées par les populations et les migrants.

92. Le plus souvent en effet, des ONG sont conduites à répondre à ces appels d'offre car c'est le seul accès aux financements internationaux. Les populations bénéficiaires sont alors transformées en « spectateurs » des programmes mis en œuvre par d'autres, et, dans le meilleur des cas, sont poussées à « tendre la main » pour des financements supplémentaires (logique des bailleurs *versus* logique des besoins des populations).

93. En d'autres termes, les politiques d'aide au développement devraient élargir la logique de demande émanant des populations bénéficiaires (par des 'appels à propositions') et faire reculer progressivement les logiques d'offre ('appels d'offre'), majoritairement à l'œuvre surtout chez les grands bailleurs multilatéraux.

94. - Les migrants et les villageois se dirigent plus spontanément, dans un premier temps, vers le financement d'infrastructures locales. C'est sur ces opérations que s'amorcent les processus d'apprentissage entre diasporas et populations locales et la demande des uns et des autres est de voir des réalisations concrètes (par exemple, « un robinet dans chaque maison »). La demande de soutien aux activités économiques vient ensuite, car elle suppose de plus importants transferts de savoir-faire, immatériels.

95. Une réponse possible est que les migrants, les populations et les institutions des pays d'origine financent le « *hard* », tandis que les bailleurs du Nord financeraient le « *soft* » (médiation sociale, coordination des acteurs, formation au management, à la commercialisation des produits, études techniques). Elle peut s'appliquer au cas du Maroc, mais aussi ailleurs.

96. - La gouvernance des programmes d'aide menés avec des migrants et des villageois : la redevabilité (*accountability*) des fonds transférés est sous le contrôle permanent des migrants et des villageois, qui, puisqu'ils participent au financement des programmes, sont soucieux de contrôler le bon usage des fonds.

97. - Les autorités publiques au Nord peuvent jouer un rôle en soutenant les actions des associations de migrants ayant acquis une crédibilité sur le terrain dans leurs projets de développement dans leur région d'origine. Trois principes devraient soutenir ces politiques : 1/ des relations de long terme, 2/ basées sur la confiance, ce qui n'exclut pas le contrôle, 3/ permettant de conforter les logiques de demande, basées sur la participation financière et décisionnelle des populations.

98. Au Nord, une voie serait d'élargir les financements nationaux vers les acteurs de la coopération décentralisée (collectivités locales, universités, hôpitaux...) qui peuvent tisser des relations plus étroites avec les associations de migrants présentes localement. Egalement de soutenir des actions de formation au développement local par des échanges d'expérience entre les diverses diasporas, entre les diasporas marocaines au niveau européen, et entre acteurs de terrain.

## Conclusion

99. Les migrants marocains se caractérisent par un fort attachement à leur pays, à leur région d'origine, qu'ils manifestent en maintenant le souhait (le rêve ?) de rentrer au pays, en demeurant solidaires de leurs proches restés au Maroc au niveau familial et collectif. Cet attachement au pays se traduit également par des transferts financiers élevés et croissants. La proximité de l'Europe avec leur pays d'origine favorise les voyages familiaux pendant les vacances, ce qui renforce les transferts 'invisibles' de savoirs et de comportements, et crée de multiples liens entre les deux rives, y compris une attention soutenue aux évolutions dans les pays du Nord de la part des familles qui ont, très souvent, un membre qui y vit.

100. Pour autant, globalement, le Maroc n'est pas un pays de retour pour ses émigrés, excepté pour les migrants retraités qui souhaiteraient passer plus de temps dans leur pays d'origine. Les flux de retour sont faibles et ont décliné avec la fermeture des pays d'Europe aux migrations depuis le milieu des années 70. L'impact économique du retour des retraités est faible : les projets sont rares, concentrés dans le commerce et les services, de très petite dimension et créent peu d'emplois. Au Maroc, la croissance économique reste trop modérée, le chômage, notamment des jeunes diplômés, trop élevé, et les conditions de création d'une activité économique, jusqu'à récemment, trop incertaines.

101. De multiples actions de solidarité avec leur région d'origine sont menées par la diaspora marocaine. Souvent sur un mode informel (on se cotise pour acheter une ambulance pour le village éloigné, sans dispensaire), mais aussi sur un mode organisé au sein d'ONG de migrants faisant du développement de leur région d'origine leur activité principale (le co-développement), comme l'illustre le cas de « Migrations & Développement », une ONG créée et dirigée par des migrants marocains vivant en France. Ces pratiques, basées sur la circulation des migrants entre pays d'accueil et pays d'origine, favorisent l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil.

102. Au total, l'impact économique de la circulation des migrants dans le cas marocain, bien que limité au niveau national, peut être significatif au niveau du développement local, principalement dans les régions de forte émigration, grâce au dynamisme des associations issues de la migration.

103. Les retours des retraités pourraient devenir plus importants à l'avenir si on leur garantit leurs droits à une pension complète, à la protection sanitaire, indépendamment du lieu de leur séjour, et à la circulation entre les pays d'origine et d'accueil. Des signaux récents vont dans ce sens.

104. De même, de nouvelles tendances de retours de jeunes diplômés au Maroc se font jour, pour travailler dans de grandes entreprises marocaines ou étrangères, dans l'administration ou pour créer leur propre entreprise. Il n'est pas possible, à ce stade, d'en mesurer l'ampleur.

105. L'ensemble de ces mouvements est à soutenir par des politiques publiques, au Nord comme au Sud :

- L'amélioration de l'attractivité du pays d'origine, le Maroc.
- La garantie de la liberté de circulation entre le Maroc et les pays d'accueil, particulièrement pour les migrants de retour et les migrants diplômés.
- La mise en œuvre de moyens conséquents, humains (les jeunes mais aussi les seniors européens, maghrébins ...), matériels et institutionnels pour dynamiser les initiatives de co-développement,

leur permettre de dépasser des actions isolées – bien que méritoires et utiles – pour en faire un programme régional (méditerranéen ou euro-africain) à la mesure des défis actuels et futurs de la migration et du développement.

## RÉFÉRENCES

- CERED (2006), La Réinsertion des migrants de retour au Maroc, Analyse des résultats de l'enquête sur la migration de retour des Marocains résidant à l'étranger de 2003-2004 : exemple des régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa , Haut Commissariat au Plan , Rabat .
- Coduri Sylvain (juin 2006), «Des villages de l'Atlas marocain face aux changements dans leur organisation collective», , mimeo, Université de Provence.
- Daoud Zakya (2005), «*Marocains des deux rives*», 1996 et “*Marocains de l'autre rive*”, Editions Paris-Méditerranée (Paris) et Tarik Editions , Casablanca .
- De Haas Hein (2006),« *Engaging Diasporas : How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries*” – IMI/Oxfam Novib – Université d'Oxford.
- Hamdouch Bachir (2006 , textes réunis et présentés par ) , Marocains résidant à l'étranger - Le troisième âge , Observatoire de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger , Rabat.
- Hamdouch Bachir (2006), Les Apports économiques des migrants de retour et les obstacles rencontrés, in CERED (2006) ., pp. 137-151 .
- Hamdouch Bachir (2005), Les effets économiques de la migration internationale au Maroc, in le Maroc et les migrations (co-auteur), F.E.S, Rabat, pp.41-58.
- Hamdouch Bachir et al. (2000), les Marocains résidant à l'étranger - une enquête socio-économique, INSEA, Rabat .
- Hamdouch Bachir et al.(1981) , Migration internationale au Maroc - Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain, INSEA et UQAM, Rabat .
- Hamdouch Bachir et al (1979), Migration de développement/Migration de sous-développement ? Une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc, INSEA et IGS de l'Université d'Amsterdam, Rabat.
- Iskander Natasha (2005), “*Innovating Government: Migration, Development, and the State in Morocco and Mexico, 1963-2005*” - Masters in City Planning – MIT.
- Lacroix Thomas (2005), « *Les réseaux marocains du développement : Géographie du transnational et politiques du territoire* » - Presses de Sciences Po, Paris.
- OCDE (2005) : « *Migrations, Transferts de fonds et Développement* », Paris.

Simon Chantal (décembre. 2006), «*Migrations & Développement, une ONG de Migrants : face à la Modernisation Conservatrice de l'Etat dans le Sud Maroc*», Paris Sorbonne, mimeo.

Wickramasekara Piyasiri (2006), « Options politiques de réponses à la migration des compétences : rétention, retour et circulation » - BIT, Genève.



## **Annexes**

### **Annexe 1 : Enquête sur Les Marocains résidant à l'étranger , 1998 :**

Enquête réalisée sur les ferry-boats entre Tanger et Algésiras pendant l'été 1998 par une équipe pluridisciplinaire de l'INSEA avec la collaboration et le soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et du FNUAP .Le questionnaire a été administré à un échantillon de 1239 chefs de ménage représentatifs des Marocains résidant en Europe ( Cf. B.Hamdouch et Al., 2000 pour plus de détails sur la méthodologie ) .

### **Annexe 2 : Enquête sur La réinsertion des migrants de retour au Maroc , 2003-2004 :**

Enquête réalisée entre octobre 2003 et janvier 2004 par le CERED (Haut Commissariat au Plan ), dans les régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa ( région d'Agadir ) , auprès d'un échantillon de 1467 migrants de retour de l'étranger ( Cf. pour plus de détails, CERED , 2006 ) .

.....